



Conseil municipal du 14 décembre 2024

1) TARIFS 2025 : Les tarifs subissent en moyenne une hausse de 2 à 2,5%, il est à noter que les tarifs de l'eau et de l'assainissement (en attendant le passage sous le contrôle de la CCHL qui devrait peut-être prendre la compétence au 1^{er} janvier 2026) ont été harmonisés entre les différentes communes lors de la réunion du bureau communautaire du 4 décembre dernier, ce qui explique les hausses comprises entre 4 et 7%. Les tarifs du Camping demeurent inchangés.

2) INTEMPERIES du 17 octobre :

Suite à la crue du 17 octobre la commission interministérielle du 30 octobre a émis un avis favorable à notre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle..Ce qui doit nous permettre dans le meilleur des cas d'obtenir des aides à hauteur de 60%. Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention établie en rapport aux devis des réparations et le plan de financement.

3) Bouclier de sécurité :

Ce dispositif vise à protéger la RN 88 par le biais de caméras placées à certains endroits stratégiques sur douze communes. Les services de gendarmerie ont retenu pour le Mazet le carrefour central D500/D7 pour la pose de deux caméras. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat signée entre la Région (financement à 80%), le Département (financement à 20%) et l'État.

4) Engagement des dépenses budgétaires :

Le conseil Municipal donne son accord pour que Mr Le Maire puisse engager, liquider et mandater les dépenses des sections d'investissement sur l'exercice budgétaire 2025, jusqu'au vote du Budget Primitif 2025, (budget principal, camping, eau et assainissement) dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente 2024 article L.1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales).

5) Subventions associations

- **Association des Parents d'Elèves**

Accord du Conseil pour couvrir le déficit 2023/2024 à hauteur de **250,00€**, montant qui est affiché dans le bilan financier fourni et accord pour la subvention demandée de **1425,00€** pour l'année en cours.

- **-Mazet Energy Club** : Après discussion une subvention exceptionnelle de **200,00€** est accordée .

6) Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

- Le Syndicat accepte la demande d'adhésion de St Romain les Atheux et de St Régis du Coin mais refuse St Martin de Valamas (commune trop éloignée du refuge, situé à St Pal de Mons). Accord à l'unanimité du Conseil

8) Questions Diverses :

- **Parcelle AE 158-Renonciation acquisition de bien sans maître :**

Une demande est présentée par Mme Velay qui désire acquérir la parcelle AE 158 d'environ 600m² située route de Fay et qui jouxte entièrement sa propriété. Cette parcelle se trouve sans héritier au décès du propriétaire. La commune renonce à faire valoir son droit de préemption sur la parcelle AE 158. Adopté à l'unanimité.